



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:

12.03.2015

Date de la convocation des conseillers :

12.03.2015

point de l'ordre du jour no:

12B

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Hinterscheid, Codello, échevins,
Knaff, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Kersch,
Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Kox, Tonnar, échevins, Maroldt, Hildgen, Weidig, Bernard,
Biltgen, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Bail à loyer: déguerpissement forcé du dernier locataire au 5, rue de l'Eglise en raison des travaux d'envergure devant être réalisés dans l'immeuble

Considérant qu'il s'agit d'une affaire de bail à loyer pour lesquelles une action judiciaire est nécessaire;

Considérant que par courrier du 3 novembre 2014, la ville a résilié le contrat de bail la liant avec le sieur Norbert BRANDL pour son logement sis à L-4106 Esch-sur-Alzette, 5, rue de l'église;

Considérant que la raison de cette résiliation réside dans le fait que des travaux d'envergure doivent être réalisés dans l'immeuble, travaux qui dureront certainement quelques mois, ce qui permet à la Ville de résilier le contrat de bail;

Considérant que la Ville a accordé un délai de trois mois au sieur BRANDL mais ce dernier n'a pas encore quitté les lieux.

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**d é c i d e
à l'unanimité**

d'autoriser le Collège des Bourgmestre et Echevins d'ester en justice pour obtenir le déguerpissement forcé du sieur Norbert BRANDL du logement sis à L-4106 Esch-sur-Alzette, 5, rue de l'église.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 15 04. 2015

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général

La bourgmestre,

4